



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ULVERTON, TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2022 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ULVERTON, 155 ROUTE 143, ULVERTON (QUÉBEC), À 19 H 00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE LYNDA TÉTREAULT, MAIRESSE;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière ;

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	PHILIPPE GOSSELIN	Siège # 6

IL Y A QUORUM.

IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ CE QUI SUIT :

RÉSOLUTION NUMÉRO 271-12-2022

INTER-MUNICIPALISATION 2023 – EN FIXER LES CONDITIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter une formule de compensation pour l'inter-municipalisation afin que :

- le montant du remboursement du supplément demandé aux non-résidents soit, pour l'année 2023, d'un maximum de 300 \$ par enfants, sans maximum par famille, pour les activités sportives et culturelles offertes à l'Avenir, Richmond et Drummondville ;
- le montant de remboursement pour une inscription à l'une des trois bibliothèques suivantes, soit de l'Avenir, de Richmond, ou de Drummondville soit d'un maximum de 150 \$ par famille ;

IL EST PROPOSÉ par Karl Lindsay, **APPUYÉ** par Claude Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte, pour 2023, une formule de compensation pour l'inter-municipalisation selon les conditions suivantes :

- l'enfant inscrit à une des activités sportives devra présenter un document attestant son inscription et fournir un reçu pour les frais d'inscription, mentionnant la portion du supplément demandé aux non-résidents, et ce, au plus tard le 9 janvier de l'année suivante ;
- la famille inscrite à une bibliothèque devra présenter une preuve d'inscription, et ce, au plus tard le 9 janvier de l'année suivante.

ADOPTÉE

LA MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Je soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale, certifie que le présent extrait de résolution est conforme et que ladite résolution n'a pas été ni modifiée, ni révoquée ou annulée depuis son adoption.

Sceau

Vicki Turgeon, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

Signé à Ulverton le 6 décembre 2022